

Le Fil d'AI

Mai 2008

Amnesty International

Document public

NWS 21/004/2008

ÉFAI

Partir ou se faire tuer

Dans les favelas du Brésil, des femmes luttent pour survivre dans un contexte marqué par les violences des gangs, les brutalités policières, la discrimination et la carence de l'État. Les millions de Brésiliens qui vivent dans les milliers de favelas et de localités défavorisées à travers tout le pays sont à la merci des gangs criminels. L'absence de l'État a créé un vide qui a permis à ces bandes de contrôler tous les aspects de la vie quotidienne.

En mai 2006, des délégués d'Amnesty International ont rendu visite à une association qui travaille auprès d'adolescentes dans le quartier de Santo Amarao, l'un des secteurs les plus violents de Recife. Plusieurs jeunes filles de treize et quatorze ans et certains de leurs parents ont évoqué la vie quotidienne dans leur quartier. « *Les gens partent pour ne pas se faire tuer*, a déclaré une jeune fille. *Si on parle, on meurt.* » Le pouvoir des gangs est tel que ces adolescentes ne pouvaient pas participer à un projet similaire mis en place à proximité, car il leur aurait fallu pour cela entrer sur le territoire d'une autre bande et courir le risque d'être attaquées. Elles trouvaient surtout qu'il n'y avait pas de présence policière dans le quartier : « *La police ne vient que pour ramasser les corps.* »

Le maintien de l'ordre dans les favelas a principalement consisté jusqu'à présent à y circonscrire la criminalité. La présence policière dans ces secteurs se résume généralement à l'intervention de groupes d'assaut qui échangent des tirs avec les criminels et terrorisent les habitants. La police y apporte rarement, voire jamais, une protection durable.

Les femmes ne sont sans doute pas la principale cible des opérations de police, mais cette violence a sur leur vie de profondes répercussions qui étaient largement méconnues il y a peu de temps encore. Elles sont menacées et attaquées lorsqu'elles tentent de protéger les hommes de leur famille. Elles sont injuriées et même agressées sexuellement par des policiers, et certaines sont blessées, voire tuées dans les échanges de tirs. Alana Ezequiel a été tuée par balle en mars 2007, une semaine avant son treizième anniversaire. Elle a été touchée par une balle perdue lors d'une fusillade entre policiers et trafiquants de drogue dans le quartier de Morro de Macaco, à Rio de Janeiro.

Les affrontements entre gangs et forces de police lors des opérations de maintien de l'ordre militarisées ont fait des milliers de morts. Ils ont également entraîné la fermeture pendant de longues périodes d'écoles, d'entreprises et d'établissements de santé, ce qui a un énorme impact sur les femmes et renforce les mécanismes d'exclusion sociale. À Jardim Ângela, à São Paulo, des femmes sur le point d'accoucher ont dû être emmenées à l'hôpital par des policiers de quartier car aucun moyen de transport n'était disponible.

Les femmes ne représentent qu'un faible pourcentage de la population carcérale brésilienne, mais ce chiffre est en hausse. Des études récentes ont mis en évidence les conditions intolérables et les traitements discriminatoires auxquels elles sont soumises. Elles font l'objet de mauvais traitements physiques et psychologiques, et subissent parfois des viols. Il est fréquent qu'elles se voient refuser l'accès à des soins de santé de base. L'État manque à ses obligations envers ces femmes à de nombreux égards. Fondamentalement, il a permis que des atteintes aux droits humains restent impunies et a ainsi fait le lit des violences qui se sont depuis généralisées.

Les femmes qui s'efforcent de survivre, sans l'aide ou presque de l'État, dans ces quartiers ravagés par le crime et la corruption font face à d'énormes problèmes, et les épreuves qu'elles traversent sont largement passées sous silence. Toutefois, certaines initiatives lancées par des femmes en danger et d'autres défenseurs des droits humains ont donné naissance à une nouvelle forme de militantisme et de renforcement de l'autonomie. Grâce à son dynamisme, le mouvement des femmes brésiliennes est enfin parvenu à faire entendre les voix de celles qui subissent la violence urbaine.

➤ *Survivre et lutter. Les femmes et la violence urbaine au Brésil* (AMR 19/001/2008)

Légende photo :

Un agent de la police militaire braque sa mitrailleuse sur une femme alors que des gens protestent près du corps d'une personne tuée lors d'une opération policière dans une favela de Rio de Janeiro (février 2007).

© Ricardo Moraes/AP/PA Photos

Un « *petit Guantánamo* » en Mauritanie

À Nouadhibou, dans le nord de la Mauritanie, des migrants continuent d'être incarcérés dans les locaux exigus et crasseux d'une ancienne école. Ils sont accusés d'avoir tenté de quitter le pays « *illégalement* » pour gagner les Canaries – ce qui n'est pourtant pas considéré comme un crime par le droit mauritanien – et risquent de subir plusieurs jours de détention avant d'être expulsés vers le Mali ou le Sénégal. Plus de 4 000 migrants ont été détenus dans cette école depuis 2006, année où les autorités espagnoles l'ont reconvertie en centre de détention.

Ce centre, conçu dans l'optique d'empêcher des migrants en situation irrégulière d'entrer sur le territoire espagnol, n'a pas d'appellation officielle. Les autorités y font référence sous le terme de centre de « *rétenion* » ou de « *détention administrative* ». Les habitants de Nouadhibou l'ont quant à eux surnommé « *Guantanamito* » (le petit Guantánamo). Quoi qu'il en soit, cet établissement n'est régi par aucun règlement et il est totalement en marge du droit.

Une délégation d'Amnesty International s'est rendue sur place début mars. Elle a constaté que 62 personnes étaient entassées dans deux salles de classe de huit mètres sur cinq chacune. Parmi ces personnes se trouvaient 35 migrants qui n'avaient pas réussi à rejoindre l'Espagne par la mer et qui avaient été expulsés par le Maroc. Ces personnes étaient enfermées pendant la quasi-totalité de la journée dans des salles de classe très sales et insuffisamment aérées. Elles pouvaient y rester incarcérées quelques jours, voire davantage, avant leur expulsion. Ce centre n'étant soumis à aucune réglementation, il n'y a pas de durée maximum de détention.

Les autorités mauritaniennes s'efforcent cependant d'expulser ces personnes le plus rapidement possible.

« *La Croix-Rouge nous apporte de la nourriture, mais c'est tout, a expliqué à Amnesty International un détenu âgé de dix-sept ans. On mange sur notre lit, on pisse dans un seau [...] Personne ne nous parle. Ils vont nous expulser. Que Dieu nous vienne en aide. »*

Depuis 2006, les voies migratoires vers l'Espagne *via* Ceuta et Melilla sont soumises à un contrôle plus étroit qu'auparavant. Des centaines de migrants, pour la plupart originaires d'Afrique de l'Ouest, essaient donc d'emprunter un autre itinéraire passant par les Canaries, depuis le sud du Maroc ou la Mauritanie, notamment depuis Nouadhibou. Ils paient des sommes exorbitantes aux individus qui organisent ces périples. Parfois, ils seraient également contraints de verser de l'argent à des fonctionnaires des services de sécurité qui leur permettent de prendre la mer moyennant un pot-de-vin, mais qui essaient plus tard de les capturer sur la plage ou en mer.

Dans certains cas, des personnes ont fait l'objet d'arrestations arbitraires après avoir été accusées d'être en situation irrégulière. Un homme incarcéré dans le centre de Nouadhibou a déclaré à Amnesty International : « *Samedi 1^{er} mars [...] alors que j'étais dans un taxi, j'ai été arrêté par des policiers qui recherchaient des migrants. Ils m'ont demandé un pot-de-vin. J'ai refusé et j'ai été emmené au poste de police puis au centre, d'où je serai expulsé vers le Sénégal, d'après ce qu'on m'a dit. »*

Certains ont également subi des mauvais traitements. Quelques heures à peine avant l'arrivée d'Amnesty International au centre de Nouadhibou, deux détenus avaient été violemment battus par un policier. Après les avoir jetés à terre, il les avait frappés à coups de ceinturon et les avait piétinés avec ses bottes à semelles cloutées. Conformément aux obligations qui leur incombent, les autorités mauritaniennes doivent cesser d'appréhender des personnes de façon arbitraire, de les entasser dans des pièces d'une saleté répugnante, et de les expulser sans leur proposer aucune voie de recours.

Légende photo :

Le centre de détention de Nouadhibou, dans le nord de la Mauritanie, en mars 2008. Plus de 4 000 migrants y ont été détenus dans de terribles conditions depuis 2006.

© Amnesty International

Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai)

Huit journalistes ont été tués en 2008 à ce jour, et 128 autres sont en détention en raison de leur travail. Les chefs d'inculpation les plus couramment utilisés à travers le monde pour justifier l'incarcération de journalistes sont la « *subversion* », la « *divulgation de secrets d'État* » et le fait d'« *agir contre les intérêts nationaux* ».

Zimbabwe – Radio Dialogue toujours interdite d'antenne

Radio Dialogue, une station de radio basée à Bulawayo, dans le sud-ouest du Zimbabwe, n'a toujours pas obtenu de licence de diffusion.

Radio Dialogue et d'autres diffuseurs sont aux prises avec la Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ), instituée en 2001, dont le rôle consiste à accorder des licences aux stations de radio et aux chaînes de télévision. Au cours de ses sept ans d'existence, la BAZ n'a jamais délivré une seule licence aux stations radiophoniques privées. En mai 2002, elle a en outre fermé JOY TV, la seule chaîne télévisée indépendante du Zimbabwe.

Radio Dialogue est une station de radio locale à but non lucratif. Elle vise à diffuser des émissions radiophoniques destinées à la population de Bulawayo et des environs, et souhaite offrir un espace de débat et d'échange d'informations sur les questions économiques, politiques, sociales, culturelles et de développement. Ses producteurs passent leur temps à parler à la population, à encourager le débat et à enregistrer les récits des personnes qu'ils rencontrent.

Il est actuellement impossible d'entendre ces témoignages. Pour l'heure, Radio Dialogue continue de fonctionner en tant que studio d'enregistrement et de production, afin d'être prête à diffuser si elle finit par obtenir une licence. En réalisant des émissions itinérantes, elle maintient le contact avec la population pour qui elle travaille. Elle fait également campagne sans relâche pour que les radios associatives zimbabwéennes obtiennent des licences de diffusion.

À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, Amnesty International et Radio Dialogue lancent une action visant à inciter les autorités zimbabwéennes à accorder une licence à cette dernière. Si vous souhaitez en savoir plus sur le travail qu'accomplit Radio Dialogue, rendez-vous sur son site : www.radiodialogue.com. Pour participer à cette action, veuillez contacter Amnesty International sur www.amnesty.org.

Les Zimbabwéens ont été appelés aux urnes le 29 mars pour des élections générales qui ont été précédées par des campagnes d'intimidation et de harcèlement visant les militants de l'opposition. Les résultats de l'élection présidentielle n'avaient toujours pas été annoncés près de trois semaines après le vote, et les violences, soutenues par l'État, perpétrées par la police, l'armée, de soi-disant « vétérans » et des partisans du parti au pouvoir se multipliaient.

Légende photo :

Le camion de l'émission itinérante de Radio Dialogue (Zimbabwe, 2008).

© Radio Dialogue

Azerbaïdjan – Inquiétudes grandissantes pour la sécurité des journalistes indépendants

En Azerbaïdjan, les journalistes qui s'efforcent d'exposer les abus de pouvoir du gouvernement risquent de plus en plus de faire l'objet d'arrestations à caractère politique, d'être agressés physiquement, voire d'être tués.

Les autorités continuent d'exercer des pressions sur des médias tels que le journal d'opposition *Azadlıq* pour faire taire la dissidence. En août 2006, *Azadlıq* a été accusé de diffamation, et en octobre de la même année, ce journal a été expulsé de ses locaux (comme plusieurs autres médias d'information indépendants) à Bakou.

Le 7 mars 2008, Qenimet Zahid, rédacteur en chef d'*Azadliq*, a été condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement pour « *hooliganisme aggravé* » et « *coups et blessures* ». Il avait été accusé d'avoir attaqué deux passants devant le siège du journal en novembre 2007, ce qu'il réfute. En mars 2005, il aurait été enlevé par des policiers, battu, dévêtu et photographié avec de prétendues prostituées. Les clichés ont ensuite été diffusés sur des chaînes de télévision pro-gouvernementales. Son frère, Sakit Zahidov, journaliste satirique à *Azadliq*, purge actuellement une peine de trois ans d'emprisonnement pour usage illégal de stupéfiant, accusation qui n'a pas été prouvée de façon concluante à son procès.

En février 2008, Agil Xalilov, correspondant d'*Azadliq*, a été agressé ; certains de ses assaillants auraient été identifiés comme étant des fonctionnaires locaux. Le 13 mars 2008, il a été poignardé au thorax alors qu'il quittait son bureau. En avril, plusieurs chaînes télévisées pro-gouvernementales ont diffusé les images d'un homme déclarant être l'amant d'Agil Xalilov et l'avoir poignardé par jalousie. Agil Xalilov affirme ne pas connaître cet homme et ne pas avoir été agressé par lui. D'après certaines sources, des enquêteurs avaient essayé avant cette diffusion de faire pression sur Agil Xalilov afin qu'il accuse un collègue d'*Azadliq* de cette agression : ils avaient menacé de diffuser à la télévision azerbaïdjanaise une vidéo laissant entendre qu'il était homosexuel, ce qui est peu toléré dans le pays.

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité d'Agil Xalilov et d'autres journalistes indépendants. Alors que la liberté d'expression s'érode dangereusement en Azerbaïdjan, il est de plus en plus à craindre que les autorités ne fassent taire les voix critiques à l'approche de l'élection présidentielle d'octobre.

La vidéo d'un entretien avec Agil Xalilov après l'agression au couteau dont il a été victime en mars (sous-titrage en anglais) est disponible sur www.youtube.com/watch?v=BRs-rPq2jnI&eurl.

➤ *Azerbaijan: Mixed messages on freedom of expression* (EUR 55/002/2008)

Légende photo :

Des journalistes se voient empêcher d'entrer dans les bureaux des journaux *Realny Azerbaijan* et *Gündelik Azerbaijan* tandis que des agents de la Sécurité nationale procèdent à une perquisition (mai 2007).

© IRFS

Journée internationale des travailleurs (1^{er} mai)

Des centaines de syndicalistes sont tués chaque année. Des milliers d'autres sont incarcérés, roués de coups lors de manifestations, torturés ou condamnés à de longues peines de prison. Un plus grand nombre encore de personnes perdent leur emploi simplement pour avoir essayé de créer un syndicat.

Honduras – Un pas de plus vers la justice

Le 31 janvier, deux hommes soupçonnés d'avoir joué un rôle dans l'assassinat de l'avocat Dionisio Díaz García ont été arrêtés. Leur placement en détention provisoire a été ordonné le

5 février. Des inculpations seront prononcées lors d'une audience préliminaire qui devrait avoir lieu sous peu.

Dionisio Díaz García a été abattu le 4 décembre 2006 alors qu'il se rendait en voiture à la Cour suprême du Honduras, où il devait préparer une audience dans le cadre d'une affaire défendue par l'Association pour une société plus juste (ASJ), une organisation chrétienne basée au Honduras. Au moment de sa mort, il représentait plusieurs agents de sécurité qui affirmaient avoir été abusivement licenciés par une société de sécurité privée.

Au cours des semaines qui ont précédé et suivi le meurtre de Dionisio Díaz García, d'autres membres de l'ASJ ont fait l'objet de menaces et de mesures d'intimidation. Trois jours après cet homicide, Carlos Hernández, président de l'ASJ, a reçu un SMS disant : « *Tu es le prochain, car c'est toi le président.* »

En décembre 2007, dans le cadre d'une semaine d'action coïncidant avec l'anniversaire de la mort de Dionisio Díaz García, l'ASJ a rencontré les autorités honduriennes et des ambassadeurs étrangers. Les membres d'Amnesty International se sont fortement mobilisés pour défendre les membres de l'ASJ et obtenir que justice soit rendue pour l'assassinat de Dionisio Díaz García.

Dans un message qu'elle a adressé aux membres d'Amnesty International, l'ASJ a écrit : « *Nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères à Amnesty [...] Sans le travail de campagne et le soutien d'Amnesty et d'autres organisations, ces arrestations n'auraient pas été possibles.* »

Amnesty International suit de près l'évolution de cette affaire et continue de réclamer que toutes les personnes soupçonnées d'avoir joué un rôle dans ce meurtre soient déférées à la justice.

Pour en savoir plus sur ce cas et sur les dangers auxquels doivent faire face les défenseurs des droits humains au Honduras, veuillez consulter le rapport *Persecution and resistance: The experience of human rights defenders in Guatemala and Honduras* (AMR 02/001/2007).

Colombie – Les syndicalistes pris pour cibles par toutes les parties au conflit

Plus de 2 000 syndicalistes ont été tués en Colombie depuis 1986, et plus de 138 autres ont été victimes d'une disparition forcée. La grande majorité des responsables présumés n'ont pas été déférés à la justice. Ces dernières années, les meurtres de syndicalistes ont été moins nombreux mais la sécurité de ces personnes continue de susciter de vives préoccupations.

Au moins 39 syndicalistes ont été tués en 2007. Cela représente une baisse notable par rapport aux 72 homicides relevés en 2006, mais on a observé dans le même temps une augmentation globale du nombre des violations des droits fondamentaux perpétrées contre ces militants, qui est passé de 382 à 418.

Des chiffres récemment publiés pour 2008 semblent cependant indiquer que la baisse enregistrée en 2007 n'a représenté qu'une amélioration temporaire. En effet, d'après les informations recueillies, au moins 17 syndicalistes ont été tués au cours des trois premiers mois de l'année.

La plupart de ces meurtres sont attribués aux groupes paramilitaires soutenus par l'armée et aux forces de sécurité, qui cherchent à saper le travail des syndicalistes et recourent pour ce faire aux homicides et aux menaces de mort. Des syndicalistes ont également été tués par des groupes de guérilla.

Les autorités colombiennes tentent souvent de faire croire que les syndicalistes sont visés en grande partie pour des raisons indépendantes de leur action militante. Or, les meurtres et les menaces surviennent la plupart du temps lors de conflits sociaux.

La sécurité des syndicalistes ne pourra être assurée à long terme que si les autorités colombiennes prennent des mesures décisives pour mettre fin à l'impunité qui protège les auteurs des atteintes aux droits humains commises contre ces militants. Plus de 90 p. cent de ces actes restent en effet impunis.

Pour en savoir plus sur cette question, reportez-vous au rapport *Colombie. Homicides, détentions arbitraires et menaces de mort. La réalité du syndicalisme en Colombie* (AMR 23/001/2007). Vous pouvez également contacter la section de votre pays pour découvrir comment agir aux côtés des groupes d'Amnesty International chargés de la Colombie dans le cadre du travail de campagne en faveur des syndicalistes et des droits humains.

Légende photo :

Manifestation contre l'assassinat d'Alejandro Uribe Chacón.

© DR

Appels mondiaux

Japon

Condamné à mort depuis trente-cinq ans

« *S'il vous plaît, excusez-moi pendant que je suis encore en vie.* »

Okunishi Masaru s'adressant à des visiteurs en avril 2005

OKUNISHI MASARU, qui est âgé de quatre-vingt-deux ans, est détenu dans le quartier des condamnés à mort depuis 1972.

Il a été condamné à la peine capitale après avoir été reconnu coupable du meurtre par empoisonnement de cinq femmes à Nabari, une ville du sud du Japon, le 28 mars 1961. Son épouse et sa maîtresse faisaient partie des victimes. Il a été accusé de leur avoir servi du vin empoisonné avec des produits chimiques agricoles, mais aucun élément prouvant qu'Okunishi Masaru a administré le poison n'a jamais été retrouvé.

Okunishi Masaru a « avoué » ces crimes à l'issue des longs interrogatoires qu'il a subis aux mains de la police et au cours desquels il aurait été torturé. Lors de son procès, il est revenu sur ses « aveux ». Il a été déclaré non coupable pour absence de preuves. Cette décision a cependant été infirmée par une juridiction d'appel, qui l'a condamné à mort. Il a demandé à être réjugé mais la sentence capitale a été confirmée par la Cour suprême le 15 juin 1972.

Au bout du septième recours qu'il a déposé contre sa condamnation, la haute cour de Nagoya l'a finalement autorisé à bénéficier d'un nouveau procès, qui s'est ouvert en avril 2005. Ce procès n'est cependant pas allé à son terme car, selon les informations reçues, les autorités ont craint qu'une éventuelle annulation de la sentence capitale n'amène le public à remettre en cause le recours à la peine de mort au Japon.

Okunishi Masaru a épuisé toutes les voies de recours dont il disposait et il risque d'être exécuté à tout moment, à moins qu'il ne soit gracié par le ministre de la Justice ou qu'il n'obtienne un nouveau procès.

Veillez écrire aux autorités japonaises pour leur demander d'annuler la sentence capitale prononcée contre Okunishi Masaru.

Envoyez vos appels au ministre de la Justice :

Minister Hatoyama Kunio, Ministry of Justice, 1-1-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8977, Japon

Fax : +81 3 3592 7088 ou +81 3 5511 7200

Courriel : webmaster@moj.go.jp

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Légende photo :
Okunishi Masaru
© DR

Azerbaïdjan

Un rédacteur en chef condamné à onze ans d'emprisonnement

EYNULLA FETULLAYEV, rédacteur en chef d'un journal d'opposition, a été condamné à un total de onze ans de prison à l'issue de deux procès en 2007. Il était harcelé par les autorités depuis plusieurs années. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Le 20 avril 2007, Eynulla Fetullayev a été condamné à deux ans et demi d'emprisonnement pour diffamation. Des textes publiés sur Internet, dont il dit ne pas être à l'origine, avaient repris des articles qu'il avait écrits plusieurs années auparavant et qui divergeaient de l'histoire officielle de la guerre qui a ravagé le Haut-Karabakh entre 1991 et 1994.

Le 20 octobre 2007, Eynulla Fetullayev a été condamné à une peine supplémentaire de huit ans et demi d'emprisonnement après avoir été déclaré coupable de terrorisme, d'incitation à la haine ethnique et de fraude fiscale. Les deux premiers chefs d'accusation, peu crédibles, étaient liés à des articles publiés dans le journal *Realny Azerbaydzhan* – l'un concernant de possibles cibles en Azerbaïdjan dans l'éventualité d'un conflit entre les États-Unis et l'Iran, l'autre portant sur l'origine ethnique des personnes occupant de hautes fonctions dans l'administration. L'avocat d'Eynulla Fetullayev a en outre indiqué que l'accusation de fraude

fiscale, qui a donné lieu à une amende de 200 000 nouveaux manats (environ 151 000 euros), était basée sur des calculs erronés.

Le 16 janvier 2008, la cour d'appel de Bakou a confirmé la peine prononcée en octobre 2007. Eynulla Fetullayev est actuellement incarcéré dans la prison n° 12.

Veillez écrire aux autorités azerbaïdjanaises pour leur demander de libérer immédiatement et sans condition Eynulla Fetullayev, qui est emprisonné simplement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, et de faire en sorte qu'il reçoive dûment réparation. Exhortez-les également à veiller à ce que des enquêtes exhaustives, impartiales et efficaces soient menées sur les agressions dont sont victimes les journalistes, et à ce que les responsables de ces agissements soient déférés à la justice.

Envoyez vos appels au président de la République :

President Ilham Aliyev, Office of the President of the Azerbaijan Republic, 19 Istiqlaliyyat Street, Baku AZ1066, Azerbaïdjan

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Légende photo :
Eynulla Fetullayev
© IRFS

Arabie saoudite

Deux frères condamnés pour « incitation à manifester »

ABDULLAH AL HAMID et son frère **ISSA AL HAMID** ont été condamnés respectivement à quatre et six mois de prison pour « incitation à manifester ».

Ils avaient soutenu une manifestation pacifique organisée par des femmes devant la prison de Buraydah. Les manifestantes demandaient que leurs proches, prisonniers politiques, soient ou bien inculpés et jugés équitablement ou bien libérés.

Plusieurs femmes ont été arrêtées, puis relâchées peu après. Abdullah et Issa al Hamid ont été appréhendés en même temps qu'elles, mais ils ont été libérés sous caution au bout de quatre jours. Jugés et condamnés par un tribunal pénal à Buraydah, ils ont commencé à purger leurs peines d'emprisonnement le 8 mars 2008. Amnesty International considère ces deux hommes comme des prisonniers d'opinion et craint qu'ils ne soient soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements en prison. Abdullah al Hamid a par le passé été plusieurs fois arrêté et maintenu en détention sans jugement, de même que d'autres détracteurs du gouvernement, parce qu'il avait fait campagne en faveur de la liberté d'expression et du respect des droits des détenus. En 2007, il aurait, avec d'autres militants, appelé publiquement le roi à mettre fin à l'impunité dont bénéficient les agents du ministère de l'Intérieur responsables d'atteintes aux droits humains.

Les autorités saoudiennes ont arrêté et placé en détention, au nom de la « guerre contre le terrorisme », des milliers de personnes critiquant le gouvernement ou s'opposant à lui. Ceux

qui critiquent les autorités sont souvent victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux perpétrées par des agents des forces de sécurité rattachés au ministère de l'Intérieur. Ils sont dans de nombreux cas maintenus en détention au secret sans inculpation ni jugement, sans pouvoir consulter un avocat et sans être présentés devant un juge, et torturés ou autrement maltraités en toute impunité. Lorsqu'ils sont jugés, leurs procès sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité.

Veillez écrire aux autorités saoudiennes pour leur demander la libération d'Abdullah et Issa al Hamid : exhortez-les à annuler les déclarations de culpabilité et les peines prononcées contre eux, et à les libérer immédiatement et sans condition.

Envoyez vos appels au représentant diplomatique de l'Arabie saoudite dans votre pays, avec copie au président de la Commission des droits humains :

Mr Turki bin Khaled Al-Sudairy, The President, The Human Rights Commission, PO Box 58889, Riyadh 11515, King Fahad Road, Building No.373, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : +966 1 4612061

Turquie

Un avocat menacé

ORHAN KEMAL CENGIZ, avocat, défenseur des droits humains et chroniqueur de presse, a été la cible de menaces et de manœuvres d'intimidation en raison de son action. Il a reçu des menaces alors qu'il défendait les familles de trois hommes tués au cours d'une attaque perpétrée en avril 2007 dans les locaux d'une maison d'édition chrétienne, dans le département de Malatya (sud-est de la Turquie).

Lorsqu'il s'est rendu à Malatya pour le procès des meurtriers présumés, il a trouvé dans un journal local des informations à son sujet et au sujet d'autres membres de l'équipe de défenseurs qui ne pouvaient avoir été obtenues que par l'interception de ses communications téléphoniques et électroniques. Il a par la suite appris que le procureur de Malatya avait reçu une lettre l'accusant d'avoir participé aux meurtres commis dans les locaux de la maison d'édition Zirve. Il a en outre reçu des lettres de menaces. Après en avoir fait plusieurs fois la demande, il a fini par obtenir, le 27 février, un garde du corps. À ce jour, cependant, aucune enquête n'a été menée sur ces menaces.

Orhan Kemal Cengiz milite depuis une quinzaine d'années en Turquie comme avocat et défenseurs des droits humains. Il est l'un des membres fondateurs de la section turque d'Amnesty International, et il a représenté des victimes de violations des droits humains appartenant à divers bords politiques.

Les trois personnes tuées dans l'attaque de la maison d'édition Zirve – deux Turcs et un Allemand – faisaient partie du personnel de cette entreprise. On leur avait ligoté les poignets et les chevilles, et tranché la gorge. Le personnel avait reçu des menaces de mort au cours des mois ayant précédé ces assassinats.

Veillez écrire aux autorités turques pour leur demander de veiller à ce qu'une enquête exhaustive et indépendante soit menée dans les meilleurs délais sur les menaces reçues par Orhan Kemal Cengiz, et à ce que les responsables présumés soient déférés à la justice.

Envoyez vos appels au procureur de permanence :

Duty Prosecutor Nobetci Savciligina, Ankara Cumhuriyet Savciligi, Ankara Adliye Binasi, Sihhiye/Ankara, Turquie

Fax : +90 312 312 3940

Formule d'appel : Monsieur le Procureur,

Légende photo :
Orhan Kemal Cengiz
© DR

En bref

États-Unis : la Cour suprême de la Géorgie confirme une condamnation à mort

La Cour suprême de l'État de Géorgie a refusé d'accorder à Troy Davis le bénéfice d'un nouveau procès ou d'une nouvelle audience.

Le 17 mars, elle a rejeté son recours par quatre voix contre trois. Les avocats de Troy Davis avaient demandé un nouveau procès après la découverte de nouveaux éléments de preuve semblant indiquer qu'il pourrait être innocent. Les trois juges ayant exprimé une opinion dissidente ont estimé que leurs quatre confrères n'avaient pas suffisamment pris en considération ces nouveaux éléments.

Troy Davis avait obtenu un sursis le 16 juillet 2007, moins de vingt-quatre heures avant le moment prévu pour son exécution. Condamné pour le meurtre d'un policier commis en 1989, il est détenu depuis plus de seize ans dans le quartier des condamnés à mort. Le Comité des grâces de l'État de Géorgie pourrait à présent représenter sa dernière chance d'échapper à l'exécution.

Troy Davis a toujours clamé son innocence.

Légende photo :
Troy Davis
© DR

Bonne nouvelle ! Libération d'une condamnée à mort iranienne

Mokarrameh Ebrahimi, une Iranienne qui avait été condamnée à la peine de mort par lapidation, a été remise en liberté le 17 mars 2008 après onze ans d'emprisonnement. Elle était incarcérée à la prison de Choubin, dans la province de Qazvin (nord-ouest de l'Iran).

Mokarrameh Ebrahimi avait été condamnée à mort pour adultère, comme Jafar Kiani, avec qui elle a eu deux enfants. Cet homme a été exécuté par lapidation le 5 juillet 2007.

Les deux exécutions publiques devaient initialement avoir lieu le 17 juin 2007. Mais des militants de *Stop Stoning Forever*, une campagne iranienne contre la lapidation, ont alerté le public et cette affaire a soulevé une vague d'indignation aux niveaux national et international, relayée notamment par Amnesty International.

Mi-octobre 2007, le responsable du pouvoir judiciaire a soumis le dossier de Mokarrameh Ebrahimi à la Commission des grâces, qui a ordonné sa libération. Il semble qu'elle ait été graciée par le Guide suprême de la République islamique d'Iran, l'ayatollah Ali Khamenei.

Shadi Sadr, responsable de la campagne *Stop Stoning Forever*, a déclaré : « *Cette décision est surprenante [...] Il est indéniable que l'opinion publique et les pressions nationales et internationales y sont pour quelque chose.* »

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document *Iran: End Executions by Stoning* (MDE 13/001/2008).

Des milliers de personnes demandent la fin des violences au Kenya

Amnesty International a mené une journée d'action en faveur du Kenya le 27 février 2008. L'organisation a demandé qu'il soit mis fin aux violences qui ont suivi les élections, et que tous les auteurs présumés de violations des droits humains soient amenés à répondre de leurs actes dans le cadre de procès équitables.

Lors de cette démonstration de solidarité avec les Kenyans, aux quatre coins du monde des membres d'Amnesty International ont participé à des rassemblements silencieux, recueilli des signatures et manifesté devant les ambassades du Kenya afin d'attirer l'attention sur la crise que traverse le pays et de réclamer une solution. Au total, 10 753 signatures ont été présentées aux autorités kenyanes le jeudi 27 mars.

Le Kenya est en proie à des violences politiques et ethniques depuis les élections contestées du 27 décembre 2007. Au moins 1 000 personnes auraient été tuées et plus de 500 000 déplacées à l'intérieur du pays. Seul un petit nombre des responsables présumés de ces violences ont été arrêtés et inculpés.

La violence est retombée après la signature d'un accord de partage du pouvoir, le 28 février. Cet accord a été conclu grâce à des efforts de médiation menés par Kofi Annan, l'ancien secrétaire général des Nations unies, et soutenus par les États-Unis, l'Union africaine et l'Union européenne.

Plusieurs propositions ont également été approuvées concernant l'établissement d'une commission d'enquête sur les violences consécutives aux élections, et d'une Commission vérité, justice et réconciliation à laquelle participeront des juristes kenyanes et internationaux.

Il s'agit là d'avancées positives de la part du gouvernement kenyan. Cependant, l'impunité continue de régner au Kenya pour les actes de violence politique malgré des initiatives similaires prises par le passé. Ainsi, les travaux et le rapport de la Commission Akiwumi sur

les affrontements tribaux, chargée d'enquêter sur les violations des droits humains perpétrées lors des périodes précédant les élections générales de 1992 et 1997, n'ont pas permis d'obtenir du gouvernement qu'il prenne des mesures concrètes. Aucune des personnes citées dans les recommandations formulées par cette commission n'a fait l'objet d'une enquête ou n'a été déférée à la justice.

Les membres d'Amnesty International continuent de faire campagne contre l'impunité au Kenya en rencontrant des représentants du gouvernement kenyan dans leur pays. Ces rencontres leur permettent de montrer à quel point, au niveau international, le public s'inquiète de la situation au Kenya.

Légendes photos :

Dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du haut à droite :

À Mexico, des membres de la section mexicaine d'Amnesty International manifestent devant le centre culturel José Martí lors de la journée d'action en faveur du Kenya.

© Amnesty International.

À Amsterdam, la section néerlandaise d'Amnesty International témoigne de sa solidarité avec la population kenyane.

© Amnesty International.

Au Burkina Faso, des membres et sympathisants d'Amnesty International demandent au gouvernement kenyan de protéger la population contre les violences politiques et ethniques.

© Amnesty International.

Des membres de la section britannique d'Amnesty International rassemblés devant l'ambassade du Kenya à Londres.

© Amnesty International.

Le soutien aux victimes de violences domestiques s'organise en Biélorussie

Grâce à une initiative lancée par Amnesty International, les femmes victimes de violences domestiques bénéficient à présent d'un meilleur soutien en Biélorussie.

En 2006, l'organisation a tenu à Kiev, en Ukraine, une conférence de deux jours sur la violence contre les femmes, à laquelle ont participé des organisations non gouvernementales (ONG) biélorusses, géorgiennes et ukrainiennes œuvrant pour la défense des droits des femmes. Cette conférence a impulsé une fructueuse série de séminaires de formation, qui ont eu lieu l'année suivante et qui ont été animés par une organisation féminine biélorusse. Avec l'appui de la section suisse d'Amnesty International, cette organisation a travaillé en étroite collaboration avec une experte polonaise de la violence domestique rencontrée lors de la conférence de 2006. Les séminaires étaient axés sur la formation de spécialistes chargés de travailler avec des victimes de la violence domestique et d'assurer des permanences téléphoniques. *« Depuis le lancement de notre projet, a déclaré une représentante de cette organisation, sept nouvelles permanences téléphoniques ont été créées dans le pays. »* L'organisation cherche à obtenir des fonds supplémentaires pour poursuivre son action.

Dans le cadre de son travail de campagne contre la violence à l'égard des femmes dans cette région du monde, Amnesty International a demandé à ses membres d'envoyer du chocolat à des ONG qui défendent les droits des femmes en Biélorussie. L'objectif était de créer une chaîne internationale de solidarité grâce au chocolat, afin de déjouer la législation restrictive du pays qui entrave les collaborations entre ONG biélorusses et étrangères, et bloque les

financements. Des ONG de défense des droits des femmes ont par la suite reçu d'innombrables témoignages de solidarité « chocolatés ». Le chocolat et les messages de soutien l'accompagnant ont été transmis à des femmes et à des enfants directement touchés par la violence au sein du foyer.

Le nom de certaines personnes et organisations a intentionnellement été omis. Voir également *Le Fil d'AI* de mars 2007.

Passez à l'action ! Continuez d'envoyer des messages de soutien – avec du chocolat – aux ONG féminines en Biélorussie afin de leur exprimer votre solidarité. Faites parvenir vos messages à l'équipe d'Amnesty International chargée de la Biélorussie au secrétariat international, à l'adresse suivante : The Belarus Team, Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street, London, WC1X 0DW, Royaume-Uni.

Légende photo :

Séminaire de formation sur la prévention de la violence domestique, en Biélorussie. La police a été invitée à assister à toutes les sessions.

© DR

L'ONU préoccupée par la discrimination raciale aux États-Unis

Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a critiqué le bilan des États-Unis concernant un ensemble de droits économiques, sociaux, politiques et civils. Il s'est notamment dit préoccupé par la discrimination raciale au sein du système judiciaire, en particulier par les disparités dans l'application aux mineurs délinquants de la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Le Comité a en conséquence exhorté les États-Unis à ne plus recourir à ce châtement contre les personnes qui étaient âgées de moins de dix-huit ans au moment des faits qui leur sont reprochés. Il a également invité les États-Unis à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la peine capitale ne soit pas prononcée en raison de préjugés raciaux, ces mesures incluant notamment un moratoire sur les exécutions.

Le Comité a exprimé son désaccord avec la position des États-Unis selon laquelle la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ne s'applique pas aux étrangers détenus en tant que « *combattants ennemis* ». Il a demandé que soient respectés les droits dont cette catégorie de détenus peut se prévaloir au titre du droit international, notamment le droit de faire examiner par une autorité judiciaire la légalité de sa détention et ses conditions de détention, ainsi que le droit d'obtenir réparation en cas de violation de ses droits humains.

Amnesty International a fait part au Comité de ses motifs de préoccupation dans un document intitulé *USA: Amnesty International's briefing to the Committee on the Elimination of Racial Discrimination* (AMR 51/178/2007).